

Questions fréquemment posées au sujet de la pension alimentaire pour enfants

Liste de questions-réponses concernant la pension alimentaire pour enfants. Ces renseignements peuvent vous être utiles si vous tentez d'obtenir une pension alimentaire pour enfants ou si une personne vous demande de la verser.

Quelle est l'utilité d'une ordonnance de pension alimentaire pour enfants ?

- Pour votre enfant, percevoir une aide financière de la part de ses deux parents relève d'un droit découlant de la loi.
- Chacun des parents est responsable devant la loi de subvenir aux besoins de ses enfants.

Que faire si la mère de l'enfant a déposé une demande de pension alimentaire pour enfants et que je ne pense pas être le père ?

- Dans la plupart des cas, le juge vous permettra d'effectuer un test de paternité si vous en faites la demande. Le juge déterminera qui paiera le test.
- Si la demande de pension alimentaire a été déposée par le gouvernement de Washington (« bureau du Procureur général, Section des services de pensions alimentaires pour enfants » (« *Office of the Attorney General, Child Support Services Division* »)), le tribunal peut déterminer qu'il appartient au gouvernement de prendre en charge le test dans un premier temps, mais peut ensuite vous demander de payer le test s'il s'avère que vous êtes le père.
- Si la demande de pension alimentaire a été déposée par la mère, le tribunal peut lui ordonner de régler les frais ou choisir de les répartir entre vous deux.

Comment savoir si le montant de l'ordonnance de pension alimentaire pour enfants est équitable ?

La loi stipule que le montant de la pension alimentaire pour enfants doit être équitable. Plusieurs facteurs permettent de déterminer un montant équitable : l'endroit où vit l'enfant la majorité du temps, les revenus des deux parents, les frais de garde et d'assurance maladie de l'enfant, les autres obligations de pension alimentaire pour enfants de chaque parent ainsi que l'âge et le nombre d'enfants concernés par la demande.

Je ne dispose d'aucune information concernant les revenus de l'autre parent.

Vous pouvez demander au juge d'ordonner à l'autre parent de présenter ses justificatifs de revenus au tribunal. Les justificatifs peuvent être des bulletins de salaire, des formulaires W-2 ou des déclarations de revenus.

Qu'est-ce que la « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » (« *Child Support Guideline* ») de Washington ?

Le montant de la pension alimentaire pour enfants est généralement déterminé au moyen de la « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » de Washington. Ainsi, toutes les personnes se trouvant exactement dans la même situation financière et de garde que vous devraient verser ou percevoir le même montant de pension alimentaire pour enfants.

- Pour vous permettre de déterminer le montant équitable dans votre situation, vous pouvez utiliser l'outil de calcul de la « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants ».
- Le montant de la pension alimentaire pour enfants établi par la « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » peut être révisé à la hausse ou à la baisse dans les cas suivants :
 - Si les dépenses pour l'enfant sont exceptionnelles (soins médicaux, scolarité spécialisée) ou
 - Si les besoins du parent sont exceptionnels (soins médicaux)

Que se passe-t-il en cas de garde alternée ?

- Si un enfant passe au moins 35 % de son temps avec chacun des parents ou tuteurs, il est présumé que les parties ont la garde physique alternée de l'enfant. L'outil de calcul de la « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » tiendra compte de ces éléments.
- Si vos revenus sont à peu près équivalents et que l'enfant passe à peu près autant de temps avec chacun d'entre vous, il est probable qu'aucun de vous n'ait à verser ou ne percevra de pension alimentaire pour enfants.

Que faire si l'autre parent ne verse pas ce que le tribunal a ordonné ?

- Ce parent conserve le droit de rendre visite à l'enfant conformément à la décision judiciaire.
- Vous pouvez déposer une Requête pour outrage dans le cadre d'une ordonnance de pension alimentaire pour enfants (« *Motion for Contempt for Child Support Order* »), demandant au tribunal de contraindre le parent à payer. Cliquez ici pour obtenir une Requête pour outrage à remplir sur votre ordinateur. (Vous devrez tout de même l'imprimer et la déposer au tribunal.)

Que se passe-t-il en cas de refus de ma part de verser la pension alimentaire pour enfants ordonnée par le tribunal ?

- Vous restez en droit de rendre visite à votre enfant conformément à la décision judiciaire.
- Vous devez continuer à verser ce que le tribunal a ordonné jusqu'à la modification de l'ordonnance.
- Si vous ne versez pas la pension alimentaire ordonnée par le tribunal, le juge pourrait vous déclarer coupable d'outrage pour ne pas vous être conformé(e) à sa décision et vous condamner à une amende, une peine de prison et/ou une saisie sur salaire.

Comment modifier l'ordonnance de pension alimentaire pour enfants ?

- Vous pouvez déposer une Requête en modification de l'ordonnance de pension alimentaire pour enfants en cas de changement de votre situation financière ou de celle de l'autre parent. Cette requête peut avoir pour objectif :
 - D'augmenter la pension alimentaire pour enfants
 - De diminuer la pension alimentaire pour enfants
 - De suspendre la pension alimentaire pour enfants (par exemple, si vous avez été mis en disponibilité) ou
 - De mettre un terme à la pension alimentaire pour enfants
- Cliquez [ici](#) pour obtenir une Requête en modification de la pension alimentaire pour enfants à remplir en ligne. (Vous devrez tout de même la déposer au tribunal.)
- Si le juge vous donne gain de cause, le changement prendra effet de manière rétroactive à la date à laquelle vous avez déposé la requête, et NON à la date à laquelle le changement est intervenu. Il est important de déposer une Requête en modification dès qu'un changement survient au niveau de votre situation ou de celle de l'autre parent.

Que faire si j'ai beaucoup de factures à payer ?

- La « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » tient compte du coût de la vie. Des dépenses ou des dettes mensuelles élevées ne réduisent généralement pas le montant de la pension alimentaire à laquelle vos enfants ont droit. Le tribunal tiendra compte de vos éventuelles factures médicales exceptionnelles
- La « Ligne directrice sur les pensions alimentaires pour enfants » tient compte des frais de garde et d'assurance maladie des enfants. Vous pouvez donc présenter des justificatifs de ces frais au tribunal.

Que se passe-t-il si l'autre parent gagne moins de 14 856 \$ par an ?

Le tribunal ordonnera généralement à ce parent de verser 50 \$ par mois.

Que se passe-t-il en cas d'incarcération de l'autre parent ?

Le tribunal n'ordonnera généralement AUCUNE pension alimentaire pour enfants tant que ce parent n'aura pas été libéré.

On m'a condamné(e) à verser une pension alimentaire pour enfants il y a quelques années, mais les enfants vivent désormais avec moi. Est-il possible de ne plus la verser ?

- Vous pouvez en stopper les versements uniquement après avoir obtenu une ordonnance du tribunal vous y autorisant.
- Vous pouvez déposer une Demande de fin de versement ou de modification de la pension alimentaire pour enfants en expliquant au tribunal le changement de situation. Le dépôt doit se faire au plus tôt étant donné que le changement prendra effet de manière rétroactive à la date à laquelle vous avez déposé la demande, et NON à la date à laquelle le changement est intervenu.

- Cliquez ici pour obtenir une Requête en modification de la pension alimentaire pour enfants à remplir en ligne. (Vous devrez tout de même la déposer au tribunal.)

Que faire si le dossier judiciaire précise que je dois plus d'argent que ce que j'estime devoir ?

Vous pouvez apporter vos reçus et vos relevés de paiement au bureau du Procureur général, à la Section des services de pensions alimentaires pour enfants et demander à vous entretenir avec un Gestionnaire. Vous pouvez également demander un audit de votre compte de pension alimentaire pour enfants ou consulter un avocat.

Je consigne la pension alimentaire pour enfants au tribunal comme le juge l'a ordonné, mais l'autre parent a parfois eu besoin d'argent tout de suite, alors je lui en ai donné. Cela me donne-t-il droit à un crédit sur mon compte ?

- Normalement non. Si vous consignez une somme d'argent au tribunal, toute somme que vous donnez directement à l'autre parent sera considérée comme un don.
- Si l'autre parent signe et dépose une déclaration sous serment indiquant au tribunal qu'il a reçu la pension alimentaire directement de votre part, le tribunal vous accordera probablement un crédit.

Où peut-on trouver d'autres actes de procédure concernant des affaires de pension alimentaire pour enfants et de paternité ?

Cliquez ici pour obtenir la liste des formulaires judiciaires à remplir sur votre ordinateur. Vous devrez tout de même les imprimer et les déposer au tribunal.

Où doit-on déposer les documents judiciaires ?

- **Pour les pensions alimentaires pour enfants uniquement** : Tous les documents judiciaires doivent être déposés en personne au Centre d'accueil central (« *Central Intake Center* »), salle JM-520 (niveau JM), Cour supérieure de Washington (*D.C. Superior Court*), 500 Indiana Ave., NW. Le Centre d'accueil central est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.
- **Pour les pensions alimentaires pour enfants qui relèvent d'une autre affaire, par exemple d'une procédure de divorce ou de garde** :
 - Si vous n'avez pas d'avocat, vous pouvez déposer d'autres documents judiciaires soit au Centre d'accueil central soit en ligne par le biais du système de « dépôt électronique » CaseFileXpress.
 - Si vous n'avez pas d'avocat et que vous choisissez de déposer vos documents par voie électronique, vous pouvez vous inscrire au dépôt électronique à l'adresse www.casefilexpress.com (cliquez sur le bouton connexion et sélectionnez « Nouvelle version DC » (« *DC New Version* »)). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dépôt électronique, vous pouvez contacter un représentant du service client de

CaseFileXpress 24h/24 et 7j/7 au numéro gratuit 877-433-4533 , ou par mail pendant les heures d'ouverture à l'adresse info@cfxpress.com.